

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédictte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

Étaient absents (3) : Marie-Bénédictte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20231212\_01

**Installation d'un nouveau conseiller municipal – Modification de l'ordre du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par courrier en date du 30 août 2023, Monsieur Vincent Mathieu a fait part de sa volonté de démissionner de son mandat de conseiller municipal.

Conformément à l'article L270 du code électoral, Madame Cassandra Pavageau, suivante immédiate sur la liste « Montaignu-Vendée, Ensemble et Autrement » lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Toutefois, par courrier reçu le 26 septembre 2023, Madame Cassandra Pavageau a fait part également de sa volonté de démissionner de son mandat de **conseillère** municipale. Aussi, Monsieur Philippe Miossec, suivant immédiat sur la liste « Montaigu-Vendée, Ensemble et Autrement » lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Par courrier reçu le 12 octobre 2023, Monsieur Philippe Miossec, a fait part de son impossibilité à pouvoir s'impliquer activement auprès du conseil municipal et a ainsi notifié sa démission de son mandant de conseiller municipal.

Madame Armelle Jadelot, suivante immédiate de la liste « Montaigu-Vendée, Ensemble et Autrement » lors des dernières élections municipales est installée en qualité de conseillère municipale mais a également fait part de son souhait de ne pas intégrer le conseil municipal.

M. Corentin Pasquier, suivant immédiat sur la liste « Montaigu-Vendée, Ensemble et Autrement » lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal mais a aussi fait part de son souhait de ne pas intégrer le conseil municipal.

Madame Laurence Pelletier-Carnus, suivante immédiate de la liste « Montaigu-Vendée, Ensemble et Autrement » lors des dernières élections municipales est installée en qualité de conseillère municipale.

Il rappelle que conformément à l'article L2121-1 du code général des collectivités territoriales, le tableau du Conseil Municipal doit être mise à jour en conséquence selon les modalités suivantes :

- le maire de la commune nouvelle,
- les adjoints au maire de la commune nouvelle, (par ordre de présentation sur la liste pour les communes de plus de 1000 habitants et plus),
- les conseillers municipaux (par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal, par le plus grand nombre de suffrages obtenus et à égalité de voix, par priorité d'âge).

Vu la présentation faite en conseils délégués de Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 5 décembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE de la démission de Monsieur Vincent Mathieu de son mandat de conseiller municipal,
- INSTALLE en qualité de conseillère municipale, Madame Cassandra Pavageau, suivante immédiate de la liste « Montaigu-Vendée, Ensemble et Autrement » lors des dernières élections municipales,
- PREND ACTE de la démission de Madame Cassandra Pavageau de son mandat de conseillère municipale,
- INSTALLE en qualité de conseiller municipal, Monsieur Philippe Miossec, suivant immédiat de la liste « Montaigu-Vendée, Ensemble et Autrement » lors des dernières élections municipales,
- PREND ACTE de la démission de Monsieur Philippe Miossec de son mandat de conseiller municipal,
- INSTALLE en qualité de conseillère municipale, Madame Armelle Jadelot, suivante immédiate de la liste « Montaigu-Vendée, Ensemble et Autrement » lors des dernières élections municipales,
- PREND ACTE de la démission de Madame Armelle Jadelot de son mandat de conseillère municipale,

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 19 DEC 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_01-DE

- **INSTALLE** en qualité de conseiller municipal, Monsieur Corentin Pasquier, suivant immédiat de la liste « Montaigu-Vendée, Ensemble et Autrement » lors des dernières élections municipales,
- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Corentin Pasquier de son mandat de conseiller municipal,
- **INSTALLE** en qualité de conseillère municipale, Madame Laurence Pelletier-Carnus, suivante immédiate de la liste « Montaigu-Vendée, Ensemble et Autrement » lors des dernières élections municipales,
- **MODIFIE** l'ordre du tableau du conseil municipal en ce sens,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCHIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_02**

**Modification de la composition et désignation des membres des conseils communaux de Saint Georges de Montaignu et Saint Hilaire de Loulay**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de la commune nouvelle de fixer, à la majorité simple de ses membres, la composition des conseils des communes délégués et leur désignation.

Par délibération n°2020.05.26-5 en date du 26 mai 2020, le conseil municipal avait fixé le nombre de conseillers communaux ; ainsi, le conseil communal de Boufféré comptait 7

membres, celui de la Guyonnière, 6 membres et celui de Saint Georges de Montaigu, 8 membres.

Par délibération n°2021.09.28-02 en date du 28 septembre 2021, le conseil municipal avait fixé le nombre de conseillers communaux de Montaigu et de Saint Hilaire de Loulay respectivement à 12 et 10 membres.

En raison de l'installation de Madame Laurence Pelletier-Carnus en tant que conseiller municipal suite à la démission de M. Vincent Mathieu de son mandat de conseiller municipal, Monsieur le Maire propose de modifier le nombre des conseillers municipaux au sein des conseils communaux impactés par cette démission et de procéder à l'élection de ses conseillers communaux.

**Conseil communal de  
Saint Georges de Montaigu**

**9 membres**

Eric HERVOUET  
Didier BOUTIN  
Guy BREMOND  
Anne-Cécile CHUPIN  
Virginie GILBERT  
Laëtitia PAVAGEAU  
Richard ROGER  
Hubert PIVETEAU  
Laurence PELLETIER-CARNUS

**Commune communal de  
Saint Hilaire de Loulay**

**9 membres**

Daniel ROUSSEAU  
Isabelle BLAINEAU  
Franckie DUGAST  
Véronique DUGAST  
Philippe HUCHET  
Lionel MABIT  
Christian PICHAUD  
Nathalie SECHER  
Elodie LARCHER

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, il est proposé aux membres présents de renoncer à désigner les membres du conseil communal de Saint Hilaire de Loulay et Saint Georges de Montaigu à bulletin secret.

Vu la présentation faite en conseils délégués de Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 5 décembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du conseil communal,
- FIXE le nombre de conseillers communaux ainsi qu'il suit :
  - Commune déléguée de Saint Georges de Montaigu : 9
  - Commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay : 9
- DÉSIGNE, les membres des conseils communaux de Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay tels que présentés ci-dessus.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_03**

**Modification de la composition des commissions municipales**

Pour faire suite au point précédent, l'assemblée délibérante a été invitée à modifier la composition des commissions municipales suite à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale en la personne de Mme Laurence PELLETIER- CARNUS.

En fonction de la proposition du groupe « Montaignu-Vendée, Ensemble et Autrement », M. le Maire propose au conseil municipal de désigner les membres des 5 commissions thématiques, ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

15 DEC. 2023 SLOW

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_03-DE

### MOYENS GÉNÉRAUX

Daniel ROUSSEAU, Vice-Président	Saint Hilaire de Loulay
Guy BREMOND	Saint Georges de Montaigu
Yvon DUGAST	Boufféré
Lionel MABIT	St Hilaire de Loulay
Jean-Claude MORISSET	Montaigu
Kilian MOUSSET	Montaigu
Michelle RINEAU	Montaigu
Richard ROGER	St Georges de Montaigu
Caroline ROUILLIER	La Guyonnière
Elodie LARCHER	St Hilaire de Loulay
Hubert PIVETEAU	St Georges de Montaigu

### ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nathalie SECHER, Vice-Présidente	Saint Hilaire de Loulay
Pierre BOIS	Boufféré
Marie-Bénédicte BOUCLIER	Montaigu
Anne-Cécile CHUPIN	Saint Georges de Montaigu
Negat DUHAMEL	Montaigu
Philippe HUCHET	Saint Hilaire de Loulay
Sophie MORNIER	Montaigu
Christian OGEREAU	La Guyonnière
Richard ROGER	Saint Georges de Montaigu
Sophie ARZUL	La Guyonnière
Laurence PELLETIER-CARNUS	Saint Georges de Montaigu

### ÉDUCATION, FAMILLES ET COHÉSION SOCIALE

Cécilia GRENET, Vice-Présidente	Boufféré
Catherine BLAIN	La Guyonnière
Isabelle BLAINEAU	Saint Hilaire de Loulay
Negat DUHAMEL	Montaigu
Virginie GILBERT	Saint Georges de Montaigu
Lionel MABIT	Saint Hilaire de Loulay
Anne-Sophie MENARD	La Guyonnière
Fabienne MULLINGHAUSEN	Montaigu
Laëtitia PAVAGEAU	Saint Georges de Montaigu
Sophie ARZUL	La Guyonnière
Etienne COLMARD	Montaigu

### VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Eric HERVOUET, Vice-Président	Saint Georges de Montaigu
Didier BOUTIN	Saint Georges de Montaigu
Antoine CHEREAU	Montaigu
Véronique DUGAST	Saint Hilaire de Loulay
Adeline LACHÉ	Boufféré
Sophie MORNIER	Montaigu
Steve OLLIVIER	Montaigu
Michelle RINEAU	Montaigu
Geneviève SEGURA	La Guyonnière
Laurence PELLETIER-CARNUS	Saint Georges de Montaigu
Sophie LICOINE	Boufféré

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15 DEC. 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_03-DE

## ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

<b>Cyrille COCQUET, Vice-Président</b>	Montaigu
<b>Pierre BOIS</b>	Boufféré
<b>Guy BREMOND</b>	Saint Georges de Montaigu
<b>Franckie DUGAST</b>	Saint Hilaire de Loulay
<b>Yvon DUGAST</b>	Boufféré
<b>Philippe HUCHET</b>	Saint Hilaire de Loulay
<b>Jean-Claude MORISSET</b>	Montaigu
<b>Christian PICHAUD</b>	Saint Hilaire de Loulay
<b>Franck SAVARY</b>	La Guyonnière
<b>Jean-Martial HAEFFELIN</b>	Montaigu
<b>Sophie LICOINE</b>	Boufféré

Cette délibération devrait être adoptée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder (article L 2121-21 du CGCT).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions municipales conformément à l'article L 2121-21 du Code Générale des Collectivités Territoriales,
- APPROUVE la représentation au sein des 5 commissions telle que présentée ci-dessus.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
LIMOUZIN  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCHER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_04**

**Groupement de commandes entre Terres de Montaignu, le CIAS et les communes membres pour le renouvellement des marchés d'acquisition de systèmes d'impressions informatiques et prestations associées**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux. Ce dernier informe l'assemblée que les marchés portant sur l'acquisition de systèmes d'impressions informatiques et l'exécution de prestations associées arrivent à échéance fin mai 2024.

Par conséquent, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS et les communes du territoire ont décidé de reformer un groupement de commandes pour la passation de nouveaux marchés, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

Les matériels fournis permettront le renouvellement et l'évolution du parc des systèmes d'impressions des différentes entités, en conservant le dispositif d'acquisition du matériel.

Les prestations annexes à l'acquisition du matériel demandées aux futurs prestataires sont les suivantes :

- Fourniture du matériel,
- Installation du matériel sur les sites,
- Connexion du logiciel au réseau (Tests),
- Formation des utilisateurs,
- Maintenance préventive et curative comprenant la fourniture et la livraison des consommables tels que les cartouches d'encre, agrafes, ...),
- Fourniture logiciel de supervision.

Le(s) titulaire(s) aura(ont) également à sa(leur) charge l'enlèvement des anciens matériels.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement.

Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Une procédure de mise en concurrence sera lancée et décomposée en plusieurs lots en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Au regard du montant estimatif des prestations à exécuter, la procédure de consultation sera lancée sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert), car supérieure au seuil de 215.000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Par conséquent, la mise en place ou désignation d'une Commission d'appel d'offres (CAO) dans le cadre de ce groupement est nécessaire. La CAO du coordonnateur (Terres de Montaigu) est désignée compétente dans le cadre de ce groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération ;

Vu les crédits inscrits aux budgets ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire pour les prestations concernées,
- VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique,
- APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	<del>SEGURA Geneviève</del>
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Franckie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_05**

**Décisions modificatives 2023**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que des ajustements de crédits en dépenses et en recettes sont nécessaires pour constater les écritures de fin d'année ;

**Budget principal**

La décision modificative n°1 s'équilibre à – 716 000 € en dépenses et en recettes, dont 100 000 € en fonctionnement et – 816 000 € en investissement.

Les mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des charges à caractère général pour -29 000 € ;
- L'ajustement des frais de personnel pour 70 000 € ;
- L'ajustement des atténuations de produits pour 32 300 € ;
- L'ajustement des subventions aux associations pour 46 400 € ;
- Les dotations aux provisions pour 200 € ;
- L'ajustement du reversement de l'excédent du budget annexe des Amphores pour 100 000 € ;
- La reprise sur les dépenses imprévues pour - 89 900 € ;
- L'augmentation du virement à la section d'investissement pour 70 000 €.

Les mouvements d'investissement concernent :

- L'ajustement des crédits de paiement 2023 sur les autorisations de programme AP8007B Bourg de Saint Georges de Montaigu (- 40 000 €), AP 7001A Val d'Asson tranche 2 (+ 880 980 €), 1001B Eglise de Boufféré (- 22 331,90 €), 2001A Restaurant scolaire Boufféré (-30 018,77) pour cohérence avec les inscriptions à prévoir au budget primitif 2024 et sans incidence sur le montant des autorisations de programme,
- L'ajustement des crédits sur les opérations votées 1001, 2001 et 8007 pour + 55 200€ ;
- Une augmentation des dépenses imprévues pour 102 130,67 €

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par diminution du FCTVA de - 150 000 €, compte tenu du moindre programme d'équipement, des subventions d'équipement non obtenues en 2023 pour - 736 000 € et par augmentation du virement de la section de fonctionnement de + 70 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
011 Charges à caractère général	-29 000,00 €	
012 Charges de personnel	70 000,00 €	
014 Atténuation de produits	32 300,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	46 400,00 €	
68 Dotations aux provisions	200,00 €	
75 Autres produits de gestion courante (Amphores)		100 000,00 €
022 Dépenses imprévues	-89 900,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	70 000,00 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>-816 000,00 €</b>	<b>-816 000,00 €</b>
AP 8007B Bourg de St Georges	-40 000,00 €	
AP 7001A Val d'Asson 2	-880 980,00 €	
AP 1001B Eglise de Boufféré	-22 331,90 €	
AP 2001A Restaurant scolaire Boufféré	-30 018,77 €	
Op 1001 Eglises MO	30 000,00 €	
Op 8007 aménagement bourg St Georges	200,00 €	
Op 2001 restaurants scolaires	25 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	102 130,67 €	
10 Dotations - FCTVA		-150 000,00 €
13 Subventions d'équipement		-736 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement		70 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>-716 000,00 €</b>	<b>-716 000,00 €</b>

**Budget annexe Immobilier de commerce**

La décision modificative n°1 s'équilibre à 7 000 € en dépenses et en recettes, dont 7 000 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Les mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des amortissements pour 7 000 € et des produits exceptionnels pour 7 000 €.

Les mouvements d'investissement concernent :

- L'ajustement des amortissements pour 7 000 € et la réduction de l'emprunt pour - 7000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
042 Opérations d'ordre	7 000,00 €	
77 Produits exceptionnels		7 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
040 Opérations d'ordre		7 000,00 €
16 Emprunts		-7 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>

**Budget annexe Lotissement Les Amphores**

La décision modificative n°1 s'équilibre à 0 € en dépenses et en recettes, dont 0 € en fonctionnement seulement.

Les mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement du reversement de l'excédent de la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement au budget principal de 100 000 €, refinancé par une diminution de 100 000 € des charges à caractère général.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
011 Charges à caractère général	-100 000,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	100 000,00 €	0,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
040 Opérations d'ordre		0,00 €
16 Emprunts		0,00 €
<b>Total général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Par ailleurs, en accord avec le comptable, il est proposé de constituer une provision pour créances incertaines pour l'exercice 2023 pour le budget principal.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
 Vu la délibération DEL20230404\_04 du 4 avril 2023 approuvant les budgets primitifs 2023,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19 DEC 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_05-DE

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*)

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal ;
- CONSTITUE une provision pour créances incertaines de 187,39 € sur le budget principal ;
- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Immobilier de commerce ;
- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Lotissement Les Amphores.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 12 DECEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
<del>BOIS Pierre</del>	<del>LACHÉ Adeline</del>	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
<del>BOUTIN Didier</del>	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	<del>SEGURA Geneviève</del>
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Franckie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

#### Délibération n°DEL20231212\_08

#### Vote des budgets primitifs 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Après lecture du budget primitif 2024 du budget principal et des trois budgets annexes, il est proposé de voter les quatre budgets par opération et par chapitre en l'absence d'opération pour la section d'investissement, et par chapitre pour la section de fonctionnement. Ils se présentent de la manière suivante :



Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
<b>43100 Budget principal</b>			
Dépenses	19 497 000 €	14 174 000 €	33 671 000 €
Recettes	19 497 000 €	14 174 000 €	33 671 000 €
<b>16302 Immobilier de commerce</b>			
Dépenses	131 400 €	122 000 €	253 400 €
Recettes	131 400 €	122 000 €	253 400 €
<b>16340 Service extérieur Pompes Funèbres</b>			
Dépenses	202 600 €	172 600 €	375 200 €
Recettes	202 600 €	172 600 €	375 200 €
<b>16306 Opérations d'aménagement urbain</b>			
Dépenses	8 988 000 €	7 706 000 €	16 694 000 €
Recettes	8 988 000 €	7 706 000 €	16 694 000 €

Il est proposé de créer une autorisation de programme pour le Plan Arbres selon les conditions suivantes :

N° opé	Libellé	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP012	Plan Arbres	500 000 €	140 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €

Il est proposé de créer une autorisation de programme pour le Programme Voirie selon les conditions suivantes :

N° opé	Libellé	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP013	Programme Voirie	2 700 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €

Vu la délibération DEL20231114\_08 du 14 novembre 2023 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 33 voix Pour et 7 Contre (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

- APPROUVE le budget primitif 2024 du budget principal de la commune de Montaigu-Vendée.

Par 33 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

- APPROUVE le budget primitif 2024 des budgets annexes Immobilier de commerce et Opérations d'aménagement urbain de la commune de Montaigu-Vendée.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe Service extérieur des pompes funèbres.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CREE une autorisation de programme libellée « Plan Arbres » dans les conditions ci-dessus exposées ;
- CREE une autorisation de programme libellée « Programme Voirie » dans les conditions ci-dessus exposées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19 DEC. 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_08-DE

SLO

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent LIMOUZIN  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
<del>BOIS Pierre</del>	<del>LACHÉ Adeline</del>	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
<del>BOUTIN Didier</del>	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	<del>SEGURA Geneviève</del>
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Franckie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_09**

**Vote des taux d'imposition 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-Président en charge des Moyens Généraux. Ce dernier rappelle à l'assemblée que depuis la réforme de la fiscalité directe locale en 2020 qui a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la ville de Montaignu-Vendée est composé de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties, part communales et départementales réunies ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- La taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19 DEC. 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_09-DE

SLOW

Il expose à l'assemblée que pour garantir une compensation à l'euro près, un coefficient correcteur est appliqué. Pour Montaigu-Vendée, ce coefficient correcteur, fixe et pérenne, a été fixé à 0,912469.

M. ROUSSEAU rappelle également que dans le cadre de la création de la commune nouvelle, par délibération n° 2019.01.31-49 en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, fusion des Communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay sur une durée de 12 ans pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 et de poursuivre le dispositif de lissage des taux sur 12 ans, dispositif engagé depuis 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*)

- DÉCIDE de fixer les taux de fiscalité directe locale de 2024 comme suit :
  - Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,34 %
  - Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,43 %,
  - Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,78 %
- DIT que le montant total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale de 2024 (produit attendu des taxes + allocations compensatrices) s'élève à 10 175 000 €
- DIT que le dispositif d'intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans et engagé depuis 2019, continue de s'appliquer,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,

Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
<del>BOIS Pierre</del>	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
<del>BOUTIN Didier</del>	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	<del>SEGURA Geneviève</del>
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Franckie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

---

**Délibération n°DEL20231212\_10**

**Tarifs de revente des ouvrages funéraires**

---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-Président en charge des Moyens Généraux. Ce dernier rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 28 septembre 2021, le conseil municipal de Montaignu-Vendée avait décidé d'étendre la pose d'ouvrages funéraires (caveaux, cavurnes) par la commune dans les cimetières de son territoire afin de maîtriser leur installation et la revente aux familles lors de l'établissement des concessions.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19 DEC 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_10-DE

Il précise qu'en fonction des coûts pratiqués par les entreprises pour les installations d'ouvrages funéraires dernièrement, il convient de revoir les tarifs à appliquer aux familles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de FIXER le prix de revente des ouvrages funéraires posés par la commune en fonction de l'offre proposée aux familles comme ci-dessous :

Revente des ouvrages funéraires	Tarifs en euros	
	Montant H.T.	Montant T.T.C
Caveau 2 places – sans entourage granit	950,00 €	1 140,00 €
Caveau 2 places – avec entourage granit	1 640,00 €	1 968,00 €
Caveau 4 places – avec entourage granit (seulement pour le stock du cimetière du Prieuré à Montaigu)	2 362,00 €	2 834,40 €
Entourage granit pour pleine terre (cimetière du Prieuré à Montaigu)	560,00 €	672,00 €
Cavurne avec plaque granit	335,00 €	402,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2223-13 et suivants,

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Vu la délibération DEL 2021.09.28-32 fixant les tarifs des concessions funéraires et des ventes de caveaux et cavurnes,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE les tarifs de revente des caveaux et des cavurnes qui seront encaissés sur le budget Service Extérieur des Pompes Funèbres tels que présentés ci-dessus,
- DIT que cette décision prendra effet au 1er janvier 2024,
- DIT que les tarifs fixés pour les concessions par la délibération n° DEL 2021.09.28-32 continueront de s'appliquer,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
<del>BOIS Pierre</del>	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
<del>BOUTIN Didier</del>	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	<del>SEGURA Geneviève</del>
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Franckie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_15**

**Rapport annuel de l'élu mandataire (SAPL – Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée) – Exercice 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée. Ce dernier expose à l'assemblée que la ville de Montaigu-Vendée, au regard des compétences et du territoire qu'elle a en gestion, a souscrit au capital de la Société Anonyme Publique Locale (SAPL), l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée qui a été créée le 15 octobre 2012.

Il précise que les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentant les collectivités locales et leurs groupements actionnaires.

Elle a pour vocation d'apporter à ses actionnaires (communes, EPCI...) une assistance dans différents domaines tels que l'ingénierie routière, l'aménagement et le renouvellement urbain (négociation foncière, création de zones d'habitation ou d'activité), la création et la construction de bâtiments et enfin, dans le domaine de l'ingénierie territoriale et touristique. Il s'agit d'un outil de mutualisation des moyens étroitement contrôlé par toutes les collectivités qui en sont actionnaires, avec une souplesse de fonctionnement qui rend un vrai service aux collectivités.

Monsieur le Maire indique au conseil que conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités locales actionnaires doivent délibérer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du rapport annuel de la SAPL – Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée au titre de l'année 2022 qui a servi de base au débat, joint à la présente délibération.

*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée





**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	<del>SEGURA Geneviève</del>
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Franckie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_16**

**Dérogation au repos dominical des commerces locaux pour l'année 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric HERVOUET, Vice-président en charge de la commission Vie locale, culturelle et sportive. Il expose à l'assemblée que l'entrée en vigueur de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a modifié l'article L 3132-26 du Code du Travail en permettant aux maires d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le commerce de détail le dimanche, dans la limite de 12 dimanches par an. Au-delà de 5 dérogations, l'EPCI compétent doit également donner son avis.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

10 DEC. 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_16-DE

Il précise que la dérogation doit être accordée de façon collective par branche de commerce de détail et doit s'appuyer sur des demandes écrites émanant des entreprises.

Monsieur HERVOUET propose aux membres du conseil municipal au même titre que les années précédentes de se prononcer sur le principe suivant, l'ouverture des commerces serait autorisée 5 dimanches en 2024 :

**Pour le commerce de détail (hors concessionnaires automobiles) :**

- 1er dimanche des soldes d'hiver : 14 janvier 2024
- Dimanche du printemps du livre : 21 avril 2024
- 1er dimanche des soldes d'été : 30 juin 2024
- 2 dimanches avant Noël : 15 et 22 décembre 2024

**Pour les concessionnaires automobiles :**

- Dimanche 14 janvier 2024,
- Dimanche 17 mars 2024,
- Dimanche 16 juin 2024,
- Dimanche 15 septembre 2024,
- Dimanche 13 octobre 2024.

Le repos hebdomadaire serait ainsi suspendu durant ces journées. Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L 3132-27 du Code du Travail en ce qui concerne les droits sociaux des salariés.

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron »,  
Vu les articles L 3132-26 et L 3132-27 du Code du Travail,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE l'ouverture des commerces de détail et des concessions automobiles, 5 dimanches par an, aux dates indiquées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les arrêtés subséquents,
- CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
LIMOUZIN  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 12 DECEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_17**

### Signature du Plan Familles et Santé

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la Commission Education, familles et cohésion sociale de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière expose à l'assemblée que le Plan Familles et Santé est le plan guide de Terres de Montaignu encadrant les politiques dans les champs de la santé et de la famille. Le Conseil d'agglomération, dans sa séance du 26 septembre 2022, a choisi de construire une stratégie globale dans ces domaines en regroupant deux contrats, d'une part, la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'autre part, le Contrat Local de Santé

(CLS) avec l'Agence Régionale de Santé. La création d'un plan unique permet de mieux travailler des actions transversales aux deux contrats, et surtout de développer une approche par public et par parcours de vie. Le Plan Familles et Santé 2023-2027 (appelé Plan Local Unique Santé et Social par les autorités financeuses) s'inscrit pleinement dans la continuité du Plan Jeunesse et Familles 2019-2022 et du Contrat Local de Santé 2017-2022.

Le Plan Familles et Santé établit une stratégie et des actions à mettre en œuvre, basé sur un diagnostic préalablement réalisé. Ce diagnostic, travaillé pendant un an, a recueilli de nombreuses données, quantitatives et qualitatives grâce à diverses méthodes. En complément de l'analyse de données statistiques élaborée en 2021 (analyse des besoins sociaux), une large concertation a été déployée : un questionnaire à destination des habitants pour mieux comprendre leurs habitudes de vie et leurs besoins, et des enquêtes et entretiens ciblés avec les acteurs du territoire pour mieux identifier les enjeux et les réponses à développer.

Le plan d'actions comprend 37 fiches actions cadres déclinées en 138 fiches actions concrètes qui permettent d'appréhender globalement et de manière transversale les besoins de chaque public. Il agrège de nouvelles actions ainsi que des actions déjà validées dans le cadre d'autres politiques publiques de la collectivité. Ce plan d'actions a été approuvé par le Conseil d'agglomération dans sa séance du 13 novembre 2023. Ce contrat doit faire l'objet d'une signature conjointe entre l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, Terres de Montaigu et les communes du territoire.

Vu le rapport du Plan Familles et Santé présentant le diagnostic et le plan d'actions joint à la présente délibération ;

Vu la convention « Plan Local Unique Santé Social » entre l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, Terres de Montaigu et les communes du territoire, jointe à la présente délibération ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté d'agglomération, le Plan Local Unique Santé Social appelé Plan Familles et Santé par la Communauté d'agglomération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 12 DECEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

#### Délibération n°DEL20231212\_18

### Solde de subvention de fonctionnement 2023 aux associations gestionnaires petite enfance et enfance

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la Commission Education, famille et cohésion sociale au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que les associations dénommées ci-dessous ont respectivement conclu une convention partenariale avec la ville de Montaignu-Vendée, répondant à l'obligation légale d'une contractualisation pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Tel que présentés lors de la commission enfance-familles-cohésion sociale du 27 novembre 2023, les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur les montants des soldes de subventions, pouvant être versés aux associations :

Commune déléguée	Associations	Services proposés	Solde 2023
Boufféré	Pitchounes et Compagnie	Accueils périscolaire et extrascolaire	7 986 €
Boufféré	ARSB	Restauration scolaire	14 800 €
La Guyonnière	Génération Guyonnes	Restauration scolaire Accueils périscolaire et extrascolaire	27 031 €
Saint Georges de Montaigu	Familles Rurales – Association locale Saint-Georges-de-Montaigu	Accueils périscolaire et extrascolaire Lieu d'accueil enfants/parents	19 035 €
Saint Georges de Montaigu	Crèche Les P'tits Câlins	Accueil du jeune enfant	10 576 €

Vu l'avis favorable de la commission Education familles Cohésion Sociale en date du 27 novembre 2023,

Vu la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière et Saint Georges de Montaigu en date du 5 décembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les montants présentés au titre du solde de subvention pour l'année 2023, répartis ainsi :
  - Association Pitchounes et Cie. : 7 986 €
  - Association ARSB : 14 800 €
  - Association Génération Guyonnes : 27 031 €
  - Association locale Familles Rurales de St Georges de Montaigu : 19 035 €
  - Association Les P'tits Câlins : 10 576 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des soldes des subventions pour l'année 2023 aux associations gestionnaires enfance et petite enfance,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Franckie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_19**

**Demande de subvention exceptionnelle 2023 – Pitchounes et Compagnie, association gestionnaire petite enfance et enfance**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la Commission Education, famille et cohésion sociale au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle que l'association Pitchounes et Cie., gestionnaire du service accueil périscolaire et de loisirs sur la commune déléguée de Boufféré accueille en période scolaire plus de 150 élèves en journée d'école et 80 enfants le mercredi, ainsi que 40 à 100 enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs en période de vacances scolaires.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19 DEC. 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_19-DE

L'association a subi l'augmentation de certaines charges qui l'a amenée à revoir son budget primitif 2023 dès le 1er trimestre afin d'équilibrer le budget. De ce fait, elle a sollicité une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour 2023 d'un montant de 16 390 euros.

Vu la présentation faite en conseil délégué de Boufféré en date du 5 décembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour et 7 Contre (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

- APPROUVE le montant présenté de 16 390 € au titre de la subvention exceptionnelle pour l'année 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle pour l'année 2023 à l'association Pitchounes & Cie., gestionnaire du service accueil périscolaire et de loisirs sur la commune déléguée de Boufféré,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 12 DECEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

#### Délibération n°DEL20231212\_20

### Demande de subvention exceptionnelle 2023 – ARSB, association gestionnaire de restauration scolaire de Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la Commission Education, famille et cohésion sociale au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que dans le cadre du projet de fusion des associations ARSB, gestionnaire de la Restauration Scolaire, et Pitchounes et Cie, gestionnaire de l'accueil des loisirs péri et extra-scolaire de Boufféré, l'association ARSB a été amenée à prolonger son

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

19 DEC. 2023 SLO

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_20-DE

exercice comptable de 4 mois, du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2023 et ceci afin d'aligner son exercice budgétaire à celui de l'association Pitchounes et Cie.

Afin de pouvoir assumer ses obligations financières sur cette période, l'association demande une subvention exceptionnelle de 30 000 €

Vu la présentation faite en conseil délégué de Boufféré en date du 5 décembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

- APPROUVE le montant présenté au titre de la subvention exceptionnelle pour l'année 2023 pour l'association ARSB de Boufféré à hauteur de 30 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention exceptionnelle à l'association ARSB de Boufféré,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 12 DECEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	<del>SEGURA Geneviève</del>
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Franckie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

#### Délibération n°DEL20231212\_21

### Création d'une micro-crèche à Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la Commission Education, famille et cohésion sociale au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la micro-crèche de Saint Hilaire de Loulay est un établissement d'accueil du jeune enfant avec un agrément d'accueil de 12 places. Elle est ouverte 13,5 heures par semaine en période scolaire et 9 heures par semaine en période de vacances scolaires, avec 5 semaines de fermeture par an. Son organisation actuelle, très contraignante en termes d'horaires d'ouverture, ne répond plus au besoin des familles de

Montaigu-Vendée, qui cherchent principalement un accueil régulier sur 5 jours par semaine et une amplitude horaire d'accueil plus importante.

Afin de répondre aux besoins exprimés des familles et à l'enjeu majeur qui est l'offre sur le mode de garde des enfants de moins de 3ans sur Montaigu-Vendée, la commune propose ainsi la modification des horaires et périodes d'ouverture de la micro-crèche de Saint Hilaire afin d'augmenter le nombre de places en accueil régulier dans les structures municipales existantes sur Montaigu-Vendée.

Plus précisément, il est proposé de valider une ouverture de 7h à 19h, au lundi au vendredi, en périodes scolaires et de vacances scolaires, avec 3 semaines de fermeture annuelle par an, en alternance avec la petite-crèche de Montaigu. Cette modification, permettra la création des 10 places en accueil régulier, d'une place en accueil occasionnel et d'une place en accueil d'urgence.

Les places seront ouvertes à l'ensemble des familles domiciliées sur Montaigu-Vendée et seront attribuées par la commission d'admission, commune pour les deux structures municipales, selon des critères prédéfinis. La structure sera dirigée par une directrice mutualisée entre les deux structures de Montaigu-Vendée, qui sera accompagnée par une référente technique sur le site de Saint Hilaire. L'équipe sera complétée par une auxiliaire de puériculture et trois animatrices petite enfance.

Le règlement de fonctionnement de la structure devra être mis à jour pour intégrer les nouvelles modalités de fonctionnement de la micro-crèche :

- Ouverture des places à l'ensemble des habitants de Montaigu-Vendée à compter du 11 mars 2024 ;
- Transformation des places en 10 places d'accueil régulier, une place d'accueil occasionnel et une place d'accueil d'urgence ;
- Création d'une commission d'admission commune pour les deux structures municipales et définition des critères d'attribution des places d'accueil régulier communs ;
- Modification des périodes de fermeture annuelle de la structure en alternance avec la petite crèche de la commune déléguée de Montaigu ;
- L'intégration des temps de formation pédagogique de l'équipe ;
- La gestion de la structure par une directrice mutualisée ;
- La définition du taux d'encadrement à 1 adulte jusqu'à 3 enfants puis 2 adultes pour 12, répartis en 1adulte pour 6 enfants.

Vu la présentation faite en conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay en date du 5 décembre 2023,

Vu le nouveau règlement de fonctionnement de la micro-crèche sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE la modification des horaires et périodes d'ouverture de l'établissement du jeune enfant (EAJE) de Saint Hilaire de Loulay dont elle est gestionnaire, applicable dès le 11 mars 2024, après avis du Président du Conseil Départemental via le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département,
- ADOPTE le nouveau règlement de fonctionnement et les annexes de l'établissement d'accueil du jeune enfant de Saint Hilaire de Loulay, applicables dès le 11 mars 2024, après avis de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19 DEC. 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_21-DE



Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
LIMOUZIN  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 12 DECEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

#### Délibération n°DEL20231212\_22

### Mise à jour du règlement de fonctionnement de l'établissement d'accueil du jeune enfant de la commune déléguée de Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la Commission Education, famille et cohésion sociale au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que l'optimisation des 12 places d'accueil de la micro-crèche de Saint Hilaire de Loulay et la révision de son règlement de fonctionnement, impose une mise à jour du règlement de fonctionnement de la petite-crèche de la commune déléguée de Montaignu et cela afin d'harmoniser les points suivants :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

19 DEC. 2023

SLOW

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_22-DE

- Ouverture des places à l'ensemble des habitants de Montaigu-Vendée à compter du 11 mars 2024 ;
- Création d'une commission d'admission commune pour les deux structures municipales et définition des critères d'attribution des places d'accueil régulier communs ;
- Modification des périodes de fermeture annuelle de la structure en alternance avec la micro-crèche de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay ;
- L'intégration des temps de formation pédagogique de l'équipe ;
- La gestion de la structure par une directrice mutualisée entre les deux EAJE de la commune de Montaigu-Vendée ;
- La modification du mode de calcul des contrats d'accueil régulier (arrêt de la mensualisation) et par conséquent du mode de calcul des congés annuels ;
- Adaptation du taux d'encadrement en sortie (1 adulte pour 5 enfants) afin de s'aligner au décret d'août 2021.

Vu la présentation faite en conseil délégué de Montaigu en date du 5 décembre 2023,  
Vu le nouveau règlement de fonctionnement de la petite crèche sur la commune déléguée de Montaigu annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le nouveau règlement de fonctionnement et les annexes de l'établissement d'accueil du jeune enfant de Montaigu, applicables dès le 11 mars 2024, après avis de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 12 DECEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	<del>SEGURA Geneviève</del>
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Frankie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINÉ Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

#### **Délibération n°DEL20231212\_23**

### **Cession foncière Rue de la Mourie - Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que la commune de Montaignu-Vendée est propriétaire de parcelles à usage d'espaces verts situées à



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

15 DEC. 2023

SLO

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_23-DE

MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Montaigu - Rue de la Mourie et Rue Pierre Loti, cadastrées section AB numéros 661 et 669, le tout pour une surface totale de 00ha 00a 75ca. Ces parcelles à usage d'espaces verts n'ayant plus aucune utilité pour la collectivité ont fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement afin de les intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de leur cession.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur et Madame Paul BONHOMMEAU se sont portés acquéreurs des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Montaigu et cadastrées section AB numéros 661 et 669 pour une contenance totale de 00ha 00a 75ca moyennant le prix principal de 20,00 € le m<sup>2</sup>.

Vu la délibération du conseil municipal de Montaigu-Vendée constatant la désaffectation et déclassement n°2019.03.14-63 en date du 14 mars 2019,  
Vu l'avis des domaines n°2023-85146-86488 en date du 14 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de la commune de Montaigu en date du 5 décembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CEDE à Monsieur et Madame Paul BONHOMMEAU les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Montaigu, cadastrées section AB numéros 661 et 669 pour une contenance totale de 00ha 00a 75ca moyennant le prix principal de 20 € le m<sup>2</sup>,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
<del>BOIS Pierre</del>	<del>LACHÉ Adeline</del>	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
<del>BOUTIN Didier</del>	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	<del>SEGURA Geneviève</del>
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Franckie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_24**

**Cession foncière de l'ilot A du lotissement les Vignes – la Guyonnière**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que la commune de Montaignu-Vendée a approuvé la grille de prix des lots et ilots du lotissement Les Vignes Sud à La Guyonnière conformément à l'avis des Domaines en date du 8 avril 2021, lors de la séance du 14 décembre 2021.

Pour la réalisation de logements publics au sein du lotissement Les Vignes Sud à La Guyonnière, il est proposé de confier à Vendée Habitat la maîtrise d'ouvrage de l'îlot A et de leur céder ce dernier au prix de 90 000 € hors taxes incluant 2 branchements groupés (eaux usées, eau potable, eaux pluviales, électricité, télécom et gaz). Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur. L'îlot A est situé sur les parcelles AD numéros 190, 198 et 258, d'une contenance arpentée de 968 m<sup>2</sup>.

L'avis du service des évaluation domaniales n°2023-85146-85531, en date du 14 novembre 2023, valide le montant de la cession foncière.

Afin de céder l'îlot au montant de 90 000 euros Hors Taxes, il est nécessaire de revoir les conditions de vente de l'îlot validé par la délibération DEL 2021.12.14-28, l'îlot A étant aujourd'hui cédé à un montant différent de l'avis des Domaines n°2021-85146-24965.

Pour rappel, par décision du 14 décembre 2021, le conseil municipal a décidé d'instituer un pacte de préférence au profit de la commune pendant un délai de 6 ans à compter de la date de signature de l'acte en cas de revente, d'échange, de donation ou d'apport en société du terrain.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de céder :

- Lot : îlot A – Lotissement Les Vignes Sud à La Guyonnière
- Surface : 968 m<sup>2</sup>
- Parcelles : AD 190, 198 et 258
- Nom acquéreur : VENDEE HABITAT
- Prix H.T. : 90 000 €
- TVA sur marge : 7 796,78 €
- Prix TTC : 97 796,78 €

Vu l'avis des domaines n°2023-85146-85531 en date du 14 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de la Guyonnière en date du 07 novembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ANNULE les conditions de la vente de l'îlot A figurant dans la délibération n°DEL 2021.12.14-28 ; la cession étant convenue à un prix différent de l'avis des Domaines n°2021-85146-24965,
- APPROUVE la cession de l'îlot A du lotissement Les Vignes Sud à La Guyonnière à Vendée Habitat au prix de 90 000 € HT soit 97 796,78 € TTC. Le prix de cession a été validé par le nouvel avis des Domaines n°2023-85146-85531 en date du 14 novembre 2023,
- CONSTITUE sur les parcelles cédées un pacte de préférence au bénéfice de la commune pendant un délai de 6 ans à compter de la date de signature de l'acte en cas de revente, d'échange, de donation ou d'apport en société du terrain conformément à la délibération DEL 2021.12.14-28,
- DIT que les frais d'actes et tous les autres frais (PFAC, TA...) seront supportés par l'acquéreur,
- DIT qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avec le début des travaux de terrassement et de construction,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédictte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédictte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_25**

**Cession foncière de l'ilot A du lotissement les Noëlles – Saint Georges de Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que la commune de Montaignu-Vendée a approuvé la grille de prix des lots et ilots du lotissement Les Noëlles à Saint-Georges-de-Montaignu

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19 DEC 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_25-DE

SLOW

conformément à l'avis des Domaines en date du 9 avril 2021, lors de la séance du 14 décembre 2021.

Pour la réalisation de logements publics au sein du lotissement Les Noëlles à Saint-Georges-de-Montaigu, il est proposé de confier à Vendée Habitat la maîtrise d'ouvrage de l'ilot A et de leur céder ce dernier au prix de 75 000 € hors taxes incluant 2 branchements groupés (eaux usées, eau potable, eaux pluviales, électricité, télécom et gaz). Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur. L'ilot A est situé sur la parcelle YH numéros 166 et 143, d'une contenance arpentée de 923 m<sup>2</sup>.

L'avis du service des évaluation domaniales n°2023-85146-85532, en date du 14 novembre 2023, valide le montant de la cession foncière.

Afin de céder l'ilot au montant de 75 000 euros Hors Taxes, il est nécessaire de revoir les conditions de vente de l'ilot validé par la délibération DEL 2021.12.14-36, l'ilot A étant aujourd'hui cédé à un montant différent de l'avis des Domaines n°2021-85146-24968.

Pour rappel, par décision du 14 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'instituer un pacte de préférence au profit de la commune pendant un délai de 6 ans à compter de la date de signature de l'acte en cas de revente, d'échange, de donation ou d'apport en société du terrain.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de céder :

- Lot : ilot A – Lotissement Les Noëlles à Saint-Georges-de-Montaigu
- Surface : 923 m<sup>2</sup>
- Parcelles : YH 166 et 143
- Nom acquéreur : VENDEE HABITAT
- Prix H.T. : 75 000 €
- TVA sur marge : 6 235,49 €
- Prix TTC : 81 235,49 €

Vu l'avis des domaines n°2023-85146-85532 en date du 14 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint Georges de Montaigu en date du 07 novembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ANNULE les conditions de la vente de l'ilot A figurant dans la délibération DEL 2021.12.14-36 ; la cession étant convenue à un prix différent de l'avis des Domaines n°2021-85146-24968,
- APPROUVE la cession de l'ilot A du lotissement Les Noëlles à Saint-Georges-de-Montaigu à Vendée Habitat au prix de 75 000 € HT soit 81 235,49 € TTC. Le prix de cession a été validé par le nouvel avis des Domaines n°2023-85146-85532 en date du 14 novembre 2023,
- CONSTITUE sur les parcelles cédées un pacte de préférence au bénéfice de la commune pendant un délai de 6 ans à compter de la date de signature de l'acte en cas de revente, d'échange, de donation ou d'apport en société du terrain conformément à la délibération DEL 2021.12.14-36,
- DIT que les frais d'actes et tous les autres frais (PFAC, TA...) seront supportés par l'acquéreur,
- DIT qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avec le début des travaux de terrassement et de construction ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	<del>SEGURA Geneviève</del>
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Franckie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_26**

**Convention SyDEV n°2023.ECL.1128 - Travaux neufs d'éclairage pour le lotissement privé les Hauts de la Canquetière - Boufféré**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'éclairage public du lotissement privé, les Hauts de la Canquetière à Boufféré, le Président du Syndicat de l'Energie de la Vendée a transmis une convention tripartite à la commune de Montaignu-Vendée, afin d'établir les modalités de financement et d'exploitation de ces équipements.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15 DEC. 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_26-DE

La convention est établie entre le SyDEV, le lotisseur privé (VIABILIS AMENAGEMENT SAS) et la Ville de Montaigu-Vendée. Elle précise que ces travaux d'un montant total de 36 458€, sont à la charge du lotisseur privé, et qu'il s'agit d'équipements qui seront rétrocédés à la commune de Montaigu-Vendée à l'issue des travaux de réception de ces ouvrages.

La proposition financière se décompose ainsi :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	36 458,00	43 750,00	36 458,00	100,00%	36 458,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>36 458,00</b>

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Boufféré en date du 05 décembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les conditions de la convention tripartite n°2023.ECL.1128 entre le lotisseur privé (VIABILIS AMENAGEMENT SAS), la Ville de Montaigu-Vendée et le SyDEV concernant des travaux neufs d'éclairage public du lotissement privé, Les Hauts de la Canquetière, commune déléguée de Boufféré, 85600 Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCHIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	<del>MORNIER Sophie</del>	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
<del>DUGAST Franckie</del>	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCHIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_27**

**Convention SyDEV n°2023.ECL.1067 – Opération de rénovation de l'éclairage public sur le territoire de Montaignu-Vendée**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'entretiens programmés de notre patrimoine d'éclairage public, le SyDEV propose de remplacer des lanternes usagées ou en panne, par des lanternes à leds de notre stock, déposées lors d'opérations passées.



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15 DEC. 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_27-DE

Il s'agit des 3 sites suivants :

- Rond-point de la Garenne à Saint Georges de de Montaigu,
- Giratoire, Rue de l'Industrie à la Guyonnière
- Rue des Agapes à la Guyonnière

Le montant de la participation de Montaigu-Vendée s'élève à 1 163,00 €, soit 50% du montant total des travaux et se décomposant comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Rénovation	2 325,00	2 790,00	2 325,00	50,00 %	1 163,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>1 163,00</b>

Vu l'avis favorable du conseil délégué de la Guyonnière en date du 05 décembre 2023,  
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint Georges de Montaigu en date du 05 décembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les conditions de la convention n°2023.ECL.1067 entre la Ville de Montaigu-Vendée et le SyDEV concernant l'opération de rénovation de l'éclairage public sur le territoire de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_28**

**Avenant à la convention SyDEV n°2022.ECL.0596 - Travaux neufs d'éclairage public du secteur Pierrot Martin des Hauts de Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public du secteur Pierrot Martin du quartier des Hauts de Montaignu, le Président du Syndicat d'Énergie de la Vendée a transmis un projet d'avenant à la convention bipartite entre la Ville de Montaignu-Vendée et le SyDEV.

Le montant initial de la convention est de 76 417 €. L'avenant s'élève à 1554 € soit + 2,03% et décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (convention n°2022.ECL.0596)	Montant définitif après étude d'exécution	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
<b>Eclairage public</b>			
Travaux neufs	76 417,00	77 971,00	1 554,00
<b>MONTANT TOTAL DE L'AVENANT A LA CHARGE DU DEMANDEUR :</b>			<b>1 554,00</b>

Il compense des dépenses imprévues liées aux interventions des entreprises sous maîtrise d'ouvrage de la ville.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 05 décembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'avenant à la convention SyDEV n°2022.ECL.0596, d'un montant de 1 554 € concernant les travaux neufs d'éclairage public du secteur Pierrot Martin des Hauts de Montaigu, commune déléguée de Montaigu, 85600 Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_29**

**Convention SyDEV n°2023.ECL.1075 – Travaux neufs d'éclairage public pour le lotissement privé le Domaine de la Marionnière – Saint Hilaire de Loulay**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'éclairage public du lotissement privé le Domaine de la Marionnière, impasse des Marions sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, le SyDEV a transmis une convention tripartite à la ville de Montaignu-Vendée, afin d'établir les modalités de financement et d'exploitation de ces équipements.

La convention est établie entre le SyDEV, le lotisseur privé Terres et Loges SARL et la Ville de Montaigu-Vendée. Elle précise que ces travaux d'un montant total de 8 306,00€, sont à la charge du lotisseur privé, et qu'il s'agit d'équipements qui seront rétrocédés à la commune de Montaigu-Vendée à l'issue des travaux de réception de ces ouvrages.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	8 306,00	9 967,00	8 306,00	100,00%	8 306,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>8 306,00</b>

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay date du 05 décembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les conditions de la convention tripartite n°2023.ECL.1075 entre le lotisseur privé (TERRES ET LOGES SARL), la Ville de Montaigu-Vendée et le SyDEV concernant des travaux neufs d'éclairage public du lotissement privé le Domaine de la Marionnière, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay – 85600 Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 12 DECEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (31) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents excusés (2) :** Yvon DUGAST, Jean-Martial HAEFFELIN.

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCHIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

#### Délibération n°DEL20231212\_30

### Rapport d'activités annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

*Messieurs Yvon Dugast et Jean-Martial Haeffelin ne prennent pas part au vote de par leurs fonction au sein de l'association REEL,*

Monsieur le Maire donne la parole à M. Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Espaces publics et Moyens Techniques de la commune de Montaignu-Vendée. Ce

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19 DEC. 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_30-DE

dernier expose aux membres du conseil municipal le rapport annuel du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2022.

Après avoir présenté la synthèse générale des services, Monsieur le Maire précise que ce document est en ligne sur le site internet de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés,  
Vu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 12 DECEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (7) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

**Secrétaire de séance :** Catherine BLAIN

**Délibération n°DEL20231212\_31**

**Rapport d'activités annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Espaces publics et Moyens Techniques de la commune de Montaignu-Vendée. Ce dernier expose aux membres du conseil municipal le rapport annuel du service public de l'assainissement collectif et du SPANC de Terres de Montaignu, Communauté de Communes Montaignu-Rocheservière au titre de l'année 2022. Il rappelle les compétences service de l'Assainissement collectif et du SPANC, à savoir contrôler les installations neuves d'une part et réaliser un diagnostic des installations existantes d'autre part.



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 1<sup>U</sup> DEC. 2023

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_31-DE

Après avoir présenté la synthèse générale des services, Monsieur le Maire précise que ce document est en ligne sur le site internet Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif et d'assainissement collectif,

Vu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif joint à la présente délibération,

Vu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 15/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée